

La BCV propose une solution de placement diversifiée aux caractéristiques défensives dont l'objectif est de générer des revenus réguliers tout en assurant une relative stabilité du capital. Le fonds convient particulièrement aux personnes sous curatelle ou sous tutelle ayant des besoins spécifiques en matière de gestion de fortune. Il permet également aux clients privés de souscrire les parts dans le cadre de la prévoyance (2^e et 3^e piliers) ou en tant qu'investissement classique dans des Fonds d'allocation d'actifs. Il convient aux investisseurs présentant un profil conservateur.

Objectifs et univers d'investissement

L'objectif du compartiment **BCV Pro Patrimoine CHF** est d'obtenir des revenus réguliers et des gains en capital modérés à terme.

La gestion du compartiment tient compte des dispositions de l'OGPCT* et des exigences de placement des institutions de prévoyance (OPP2).

Le compartiment est un fonds de fonds. Il investit dans des classes d'actifs traditionnelles. L'indice de référence du compartiment comprend une majorité d'obligations (87,5%) et une faible part d'actions (12,5%). Le compartiment présente un risque faible.

Le portefeuille obligataire est essentiellement composé de titres émis par le gouvernement suisse, les collectivités publiques suisses et des sociétés ayant une notation de crédit élevée (« investment grade »). En principe, le risque de change par rapport au franc suisse est couvert.

Procédure pour les souscriptions et remboursements

Les ordres de souscription et remboursement doivent parvenir avant 11h auprès de la BCV chaque mardi ou le premier jour ouvrable bancaire suivant, pour être exécutés sur la VNI du mardi (appelé jour date VNI), calculée le jeudi ou le premier jour ouvrable bancaire suivant (jour d'évaluation). Le paiement des souscriptions et remboursements a lieu 1 jour ouvrable bancaire après le jour d'évaluation.

Données clés

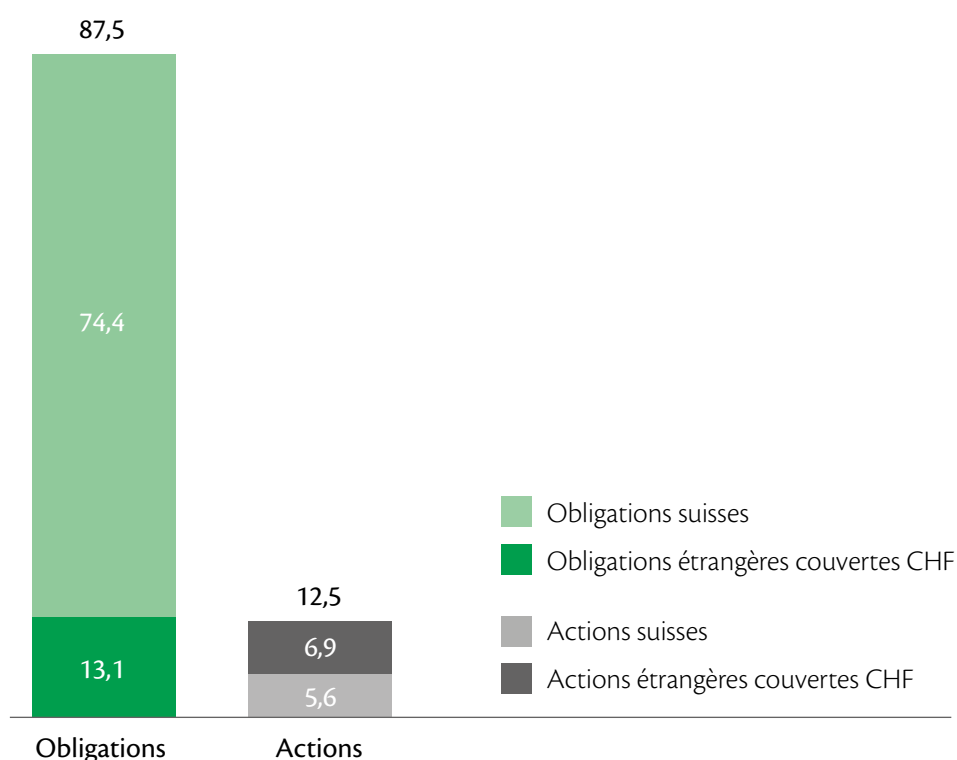
Structure légale	Fonds de placement
Domicile du fonds	Suisse
Ombrelle	AMC PROFESSIONAL FUND
Compartiment	BCV Pro Patrimoine CHF
Gérant du fonds	BCV Asset Management
Numéro de valeur	AH 41756941 APH 53981428 BH 41756942 BPH 53981429 CH 41756943 CPH 53981430

* Ordonnance sur la gestion du patrimoine dans le cadre d'une tutelle ou d'une curatelle

Données clés (suite)

Traitement des revenus	Distribution: AH, BH, CH Thésaurisation: APH, BPH,CPH
Commissions forfaitaires	Classes AH/APH: 0,95% Classes BH/BPH: 0,55% Classes CH/CPH: 0,35%
Liquidité	Hebdomadaire
Cut off	Mardi 11h00

Allocation d'actifs de référence (en %)



www.bcv.ch

Informations importantes

Les informations et opinions contenues dans ce document ont été obtenues de sources dignes de foi à la date de la publication. Elles n'engagent pas la responsabilité de la BCV et sont susceptibles de modifications sans préavis. Ce document a été élaboré par le Département Asset Management dans un but purement informatif et ne constitue pas un appel d'offres, une offre d'achat ou de vente, une recommandation personnalisée d'investissement ou une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association suisse des banquiers. Les rapports annuels et semestriels, les prospectus et contrats de fonds ainsi que les informations clés pour l'investisseur (KIID) des fonds de placement peuvent être obtenus gratuitement auprès de la BCV, place St-François 14, 1003 Lausanne ou auprès de la direction de fonds. Les risques liés à certains placements, en particulier les placements alternatifs, les dérivés et les pays émergents, ne conviennent pas à tous les investisseurs. Pour obtenir de plus amples détails sur ces risques, veuillez consulter la brochure SwissBanking relative aux risques particuliers dans le négoce de titres. Les performances passées ne garantissent pas des performances actuelles ou futures, ni ne tiennent compte des commissions et frais perçus lors de l'émission/achat et du rachat/vente des parts. Le contenu de ce document a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. UE, UK, US et US persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable. Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis aux droits d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV. Les conversations téléphoniques qui sont effectuées avec notre établissement peuvent être enregistrées. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure.